

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité



Ville de Castelnau-d'Aude

Direction Aménagement Foncier
Urbanisme

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : 3 Domaine et Patrimoine
Sous matière : 3.3 Locations

OBJET : Maison de la Santé
Pluridisciplinaire Andréossy : Avenant
n°1 Bail Professeur AMAR Jacques

Décision N° : 2026- 24

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnau-d'Aude,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n° 5,

Vu le bail du 29 décembre 2025 intervenu avec le Professeur AMAR Jacques pour l'occupation des locaux à la Maison de la Santé Pluridisciplinaire Andréossy dans le cadre de l'exercice de son activité.

Considérant l'intérêt de modifier le bail pour tenir compte de la redistribution des locaux aux professionnels de santé,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer un avenant au bail du 29 décembre 2025 au profit du Professeur AMAR Jacques.

ARTICLE 2 : le bail est consenti aux conditions énumérées dans le bail et le présent avenant, moyennant le loyer fixé ci-dessous. Il sera majoré d'une provision forfaitaire pour les fluides. Elle sera réajustée à la baisse ou à la hausse en fonction de l'évolution réelle du coût de ces charges.

- Loyer : 175.14 Euros
- Provision forfaitaire fluides : 33.00 Euros

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnau-d'Aude, le 21 janvier 2026,

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le **26 JAN. 2026**

ID : 011-211100763-20260121-DEC202624URBA-CC



Le Maire,
[Signature]
Patrick MAUGARD